



## **Déclaration préalable CAPD du 13 janvier 2008**

### **60 heures : prendre le temps nécessaire**

Le SE-UNSA33 a lancé une enquête sur ce nouveau dispositif après un trimestre de fonctionnement.

La principale préoccupation des collègues reste le manque de temps pour assurer la charge de travail supplémentaire inhérente à ce dispositif. Les textes ministériels prévoient le temps nécessaire à la préparation pour ce travail spécifique. Votre circulaire départementale de juin 2008 réduit cette possibilité. Le SE-UNSA vous avait d'ailleurs déjà demandé une répartition plus équilibrée (1/3 du temps pour la préparation et le bilan et 2/3 du temps pour les séances avec les élèves).

Le conseil des maîtres étant souverain pour déterminer les modalités de mise en place, nous incitons nos collègues à prendre le temps nécessaire à la préparation et au bilan des séances au titre de leur pleine responsabilité professionnelle.

Enfin, au regard de ces nouveaux dispositifs (60h, Accompagnement Educatif généralisé à la rentrée 2009), il serait temps de débattre sur l'organisation de la journée de nos élèves pour limiter leur fatigue quotidienne.